

Travaux d'urgence sur les berges du fleuve Saint-Laurent

Dossier de la rédaction de H2o
January 2017

Le gouvernement autorise des travaux de stabilisation d'urgence le long des berges du fleuve Saint-Laurent à Pointe-aux-Outardes.

Des travaux de stabilisation temporaire pourront être réalisés d'urgence le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le côté ouest du quai à Pointe-aux-Outardes. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la Région de la Côte-Nord, Pierre Arcand, ont annoncé que le Conseil des ministres a pris un décret d'urgence autorisant la municipalité de Pointe-aux-Outardes à exécuter les travaux. Rappelons qu'un projet global de stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes fait actuellement l'objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La procédure n'étant toutefois pas complétée, il n'était pas possible pour la municipalité de réaliser des travaux de stabilisation dès maintenant. Or, à la suite des épisodes de tempêtes et de marées du printemps et de l'automne derniers, la situation est devenue critique compte tenu que l'érosion a entraîné une grande partie des matériaux qui stabilisaient le pied du talus. Le décret d'urgence permet que les travaux de stabilisation temporaire d'urgence le long des berges du fleuve Saint-Laurent du côté ouest du quai municipal soient soustraits de la procédure et qu'ils soient autorisés au moyen d'un certificat d'autorisation gouvernemental. Les travaux débuteront incessamment.

Environnement Québec